

- VILLE DE FRESNES -  
CONSEIL MUNICIPAL

---

**Séance du 30 mars 2023**

---

**PROCÈS-VERBAL**

---

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon – Maire (sauf points 14 et 16), M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Annette Perthuis (sauf point 13), M. Josselin Aubry (sauf 6, 21 et 22), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (sauf point 15), Mme Elsa Solvignon (sauf point 14), M. Frédéric Besnier (sauf point 12), - adjoint.es, M. Michel Souillac (sauf point 13 et 15), M. Christian Caristan (sauf point 15), Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau (sauf point 18), M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc (sauf point 17), M. Benoît Legoëdec (sauf point 14), M. Olivier Guillotin (sauf points 13 et 14), Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Stéphane Lamart, M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin (sauf point 16) et M. Christophe Carlier-conseiller.ères.

**Étaient représenté.es :**

M. Kaddour Métir représenté par Mme Isabelle Dutronc (sauf points 16 et 17)  
M. Mamadou Dramé représenté par Mme Elsa Solvignon (sauf point 12 et 14)  
M. Yann Pirolli représenté par M. Josselin Aubry (sauf 6, 21 et 22)  
Mme Véronique Vela-Rodriguez représentée par Madame Marie Leclerc-Bruant  
M. Julien Baillergeau représenté par M. Régis Oberhauser  
Mme Jessie Claude représentée par M. Antoine Madelin (sauf point 16)

**Étaient absents :**

Madame Marie Chavanon – Maire (points 14 et 16)  
Monsieur Kaddour Métir (points 16 et 17)  
Monsieur Josselin Aubry (points 6, 21 et 22)  
Madame Paule Frachon (point 15)  
Monsieur Mamadou Dramé (points 12 et 14)  
Madame Elsa Solvignon (point 14)  
Monsieur Frédéric Besnier (points 12)  
Monsieur Michel Souillac (points 13 et 15)  
Monsieur Christian Caristan (point 15)  
Madame Brigitte Gautier Tironneau (point 18)  
Madame Isabelle Dutronc (point 17)  
Monsieur Benoît Le Goëdec (point 14)  
Monsieur Yann Pirolli (points 6, 21 et 22)  
Monsieur Olivier Guillotin (points 13 et 14)  
Monsieur Antoine Madelin (point 16)  
Madame Jessie Claude (point 16)  
M. Jean-Jacques Um  
M. Cyril Gallon

---

Madame Cécilia Vala est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, Madame la Maire fait la déclaration suivante :

« Mesdames, Messieurs les élu.es,

Chers collègues,

Le 17 février dernier, la Ville a été saisie d'accusations concernant un animateur travaillant dans des structures municipales. Je sais les inquiétudes et les questionnements que chacun d'entre vous peut ressentir suite à ces déclarations et je les prends très au sérieux.

Sachez qu'immédiatement, le jour-même, la Ville, aux côtés de l'Education nationale, a réagi en respectant strictement le protocole officiel qui s'impose dans ce type de situations et mis en place toutes les actions qui lui incombent.

Sans délai, cet agent a fait l'objet d'une suspension de travail à titre conservatoire, lui interdisant d'exercer toute activité dans tous les établissements de la Ville jusqu'à conclusion de l'enquête de police.

Les services de Police, saisis aussitôt, ont entendu tour à tour les familles, les enfants, les équipes périscolaires et l'animateur concerné.

À l'heure actuelle, la Brigade des mineurs mène toujours son enquête. La Ville ne peut communiquer sur cette enquête en cours afin de ne pas entraver son bon déroulement. C'est la raison pour laquelle aucune communication d'ampleur n'a été ou ne sera réalisée.

Toutefois, la Ville n'est pas restée inactive durant ce laps de temps face à la demande légitime des parents d'être informés sur la situation.

Les parents des enfants qui ont témoigné ont été contactés le jour-même des révélations et reçus 48 heures après. Nous restons en contact étroit avec eux pour veiller au bien-être de leurs enfants. L'ensemble des Fresnois inquiets qui le souhaitent et qui se sont manifestés auprès de la Ville ont de surcroît été reçus ou contactés de sorte à répondre à leurs questions. Parallèlement, la Ville a décidé de recourir à une association d'aide psychologique pour aider les parents et les enfants Fresnois qui le souhaitent, et reste en contact avec les services départementaux de protection l'enfance.

Rapidement, des rencontres ont été organisées avec les représentants des parents d'élèves.

Il convient désormais d'attendre la fin de la procédure pénale et la décision de justice qui sera rendue.

Je ne peux qu'inciter chacun au respect de la présomption d'innocence et par conséquent, à la plus grande prudence dans les propos, les interprétations qu'il tient, ou les accusations mettant en cause l'agent concerné.

Depuis le début, la Ville a agi à la fois dans le strict respect de la réglementation et dans la discrétion indispensable qui s'impose pour la bonne marche de l'enquête.

Plus que jamais, la Ville se fait un devoir de préserver un climat scolaire serein pour les enfants et l'ensemble de la Communauté éducative. Pour ma part, je tiens à vous assurer que le bien-être de vos enfants et la qualité de leur accueil dans les différentes structures municipales restent notre priorité absolue en toutes circonstances.

À ce titre, à l'image de ce que nous avons déjà engagé auprès des professionnels de la petite enfance, nous allons poursuivre nos actions en direction des animateurs des centres de loisirs en renforçant leurs compétences professionnelles acquises pendant leur formation initiale favorisant ainsi l'émergence d'un positionnement professionnel étayé en particulier en matière d'éthique, de responsabilité, de secret professionnel et de partage d'informations. À travers la mise en place de notre nouveau Projet Éducatif de Territoire (PEDT), la Ville s'engage à mobiliser des moyens humains nécessaires à la réalisation de ces objectifs dans l'intérêt de nos enfants.

Je terminerai en disant ceci à propos de la publication de l'article dans le Parisien le 16 mars dernier. On connaît l'intérêt préférentiel de ce média « *grand public* » pour les trains qui déraillent sur ceux qui arrivent à l'heure.

Il me semble que le contenu de l'article, particulièrement imprudent et erroné par les propos qui y sont tenus, est susceptible de fragiliser le cours de l'enquête. Le battage politico-médiatique autour de cette affaire ne sert pas l'enquête, ni l'intérêt des enfants, bien au contraire. Il a en réalité essentiellement pour objet d'instruire un « procès » moral à l'égard de la Ville sur une base émotionnelle, secondée avec zèle par les réseaux sociaux.

Au nom d'une prétendue méfiance, d'aucuns se sont saisis de cette affaire, s'expriment avec virulence dans le seul but de discréditer la Ville.

Pour notre part, et au nom de l'intérêt des enfants, nous ne céderons pas à ces impostures.

Cette situation inquiète et c'est normal. Pour autant, la justice des médias ou des réseaux sociaux est pour le moins expéditive et ne s'embarrasse pas des principes du droit, tels que la présomption d'innocence. La temporalité du procès politico-médiatique n'est pas le même que celui de la Justice.

Encore une fois, je rappelle à ce titre qu'une enquête est en cours et que celle-ci est couverte par le secret, lequel vise autant à garantir l'efficacité de la procédure judiciaire qu'à protéger la présomption d'innocence et le respect de vie privée des victimes.

Pour toutes ces raisons, nous respecterons la discrétion qui s'impose dans cette affaire et je vous demande d'en faire autant.

Par conséquent, vous comprendrez que je n'entends répondre à aucune question sur cette affaire. »

Monsieur Madelin indique souhaiter qu'outre le respect de la présomption d'innocence de la personne mise en cause, les victimes avérées soient elles aussi respectées. Il doute que toutes les mesures aient été prises immédiatement dans l'intérêt des enfants, et estime que les associations de parents d'élèves ont été contactées trop tardivement. Il remet en cause également la transmission d'un courrier aux parents.

Monsieur Madelin demande que la Ville établisse la liste des enfants qui ont pu être en contact avec la personne mise en cause et contacte les parents. De même, il souhaite que la Ville accompagne les familles qui en feront la demande à aborder ce sujet avec leurs enfants. Concernant la cellule psychologique mise en place, il indique que les moyens de la contacter ne seraient pas clairement définis. Il souhaiterait également qu'une réunion publique soit organisée avec un professionnel du secteur.

Monsieur Vafiadès comprend la complexité de la situation mais indique que les élu.es de l'opposition n'ont été associé.es à aucune mesure de communication de la Ville. Ainsi, ils n'ont été informés que via les réseaux sociaux. Il souhaite que les élu.es de l'opposition soient associé.es aux mesures d'information à venir, afin de leur permettre de porter eux aussi les faits connus. Il souhaiterait également que les associations avec lesquelles la Ville passent des conventions d'objectifs et de moyens puissent également être un relais dans ce genre de situations.

Monsieur Pallier insiste sur l'importance du respect de la vie privée des familles concernées et indique que les parents ont demandé que la communication de la Ville ne renforce pas le traumatisme subi par leurs enfants. De même, la Ville a travaillé avec la Police nationale, qui a incité la Ville à ne pas communiquer largement, afin de ne pas compromettre le travail d'enquête. La Police nationale a, d'ailleurs, reproché à la Ville le premier courrier.

Monsieur Pallier indique qu'en parallèle d'autres actions ont été menées, notamment par la présence de l'administration devant les centres de loisirs concernés à la rentrée. Un travail a également été mené en direction des personnels de la Ville pour revenir sur les conséquences de cette situation et échanger avec les agents. Il indique que d'autres actions seront organisées, notamment des cafés des parents en présence de professionnels compétents.

Monsieur Madelin souhaite savoir si une procédure sera mise en place afin de permettre un signalement par les agents de faits inhabituels qui pourraient être commis par leurs collègues ou leurs responsables hiérarchiques.

Monsieur Pallier répond qu'une démarche en ce sens a déjà été engagée par l'intermédiaire de formations complémentaires notamment sur la question du respect des autres, du respect de soi, de la question du corps de l'enfant, afin de savoir comment réagir dans l'hypothèse où des faits similaires se produiraient. Il indique que des groupes de paroles et des retours d'expériences ont été organisés afin de tirer des enseignements de cette situation.

Madame Ethève souhaite que l'opposition puisse être informée.

Madame la Maire répond que la communication dans ce type d'affaires est complexe et ne dépend pas uniquement de la Ville.

Madame Legros indique que les élu.es de la majorité n'ont pas eu une information complète sur cette affaire.

Monsieur Guillotin souhaite qu'une information régulière soit faite ultérieurement sur la mise en place de ces différentes mesures.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 février 2023**

Monsieur Madelin demande une correction en page 10.

Madame La Maire met aux voix :

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'**unanimité**, a pris acte du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2022.

## **2. Constitution de la Commission de concession et désignation de ses membres.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel Souillac, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, de constituer la Commission de concession et en a fixé la composition de la manière suivante :

### ➤ Membres titulaires :

- Monsieur Régis Oberhauser
- Madame Marie Leclerc-Bruant
- Monsieur Olivier Guillotin
- Monsieur Philippe Pallier
- Monsieur Christophe Carlier

### ➤ Membres suppléant.es :

- Madame Annette Perthuis
- Monsieur Philippe Lecomte
- Monsieur Michel Souillac
- Monsieur Kaddour Métir
- Monsieur Richard Domsps

## **3. Modification de la commission d'appel d'offres**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Pallier, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** a désigné, à l'**unanimité**, Monsieur Richard Domsps en qualité de membre suppléant de la commission d'appel d'offre, en remplacement de Monsieur Vafiadès.

## **4. Définition du périmètre de développement prioritaire dans le cadre du classement du réseau de chaleur urbain par géothermie**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Monsieur Carlier demande quelles sont les modalités d'accompagnement, technique et financière, que la Ville envisage de mettre en œuvre pour les bâtiments d'habitation collectifs dans leurs démarches de raccordement à la géothermie.

Monsieur Carlier souhaite savoir si la Ville mettra en œuvre l'exonération facultative de taxe foncière sur les propriétés bâties que le Conseil municipal peut décider par délibération pour une durée de trois ans.

Monsieur Oberhauser répond que le raccordement à la géothermie permet de bénéficier des certificats d'économie d'énergie. Il évoque également le fonds chaleur de la Région Île-de-France et de l'ADEME. Concernant l'accompagnement technique, Monsieur Oberhauser indique qu'il existe un dispositif

d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage par le CAUE. Il indique que les bailleurs ont leurs plans de développement pour les raccordements et qu'ils peuvent également bénéficier de subventions.

Concernant l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties, Monsieur Oberhauser répond que cela mettrait en difficulté les ressources de la Commune, compte-tenu en particulier de la suppression de la taxe d'habitation. Il indique que la Ville, aux côtés notamment de l'Association des Maires de France, milite pour que l'État mette en place des dispositifs de soutien aux copropriétés et aux bailleurs sociaux.

Monsieur Oberhauser ajoute que, dans le cadre de l'avenant à venir à la concession de travaux de production et de distribution de chaleur par géothermie, un mécanisme de fonds chaleur sera mis en place, dont l'objectif sera de soutenir en priorité les personnes en situation de précarité afin de les aider à payer leurs charges de chauffage. De même, sera poursuivie la cession de l'énergie produite par cogénération aux fournisseurs d'énergie alternatifs, suite à la suppression d'obligation d'achat par EDF, ce qui permettra de mettre en place un fonds dont une partie pourra être affectée à des actions spécifiques d'accompagnement des opérations de rénovation énergétique, en fonction des décisions de la commission consultative des services publics locaux et du comité des usagers.

Monsieur Doms demande en quoi cette délibération permet de mieux maîtriser de la chaleur renouvelable.

Monsieur Oberhauser répond que son objet est de relever les seuils minimaux prévus par la loi et de déterminer un périmètre.

Monsieur Madelin indique être prêt à approuver un vœu commun visant à demander à l'État de développer plus d'aides financières pour la rénovation thermique des bâtiments. Il précise qu'actuellement sont soutenus les projets de rénovation qui visent à permettre aux bâtiments classés E et F d'atteindre les classements A et B.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, a approuvé la définition du périmètre de développement prioritaire dans le cadre classement du réseau de chaleur conformément à la cartographie annexée et intégrant un seuil minimal de 3 mégawatheures par mètre de réseau raccordé.

## **5. Rapport 2022 sur l'égalité entre les femmes et les hommes**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Estelle Leyssenne, rapporteure,

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, a pris acte, **à l'unanimité**, de la présentation du rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sur son territoire pour 2022.

## **6. Budget - Fonds de compensation des charges territoriales définitif 2021**

*Monsieur Aubry quitte provisoirement la séance.*

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur.

Monsieur Madelin déplore le manque d'ambition de la politique de développement économique de la Commune, qui conserve une possibilité d'action dans ce domaine en dépit du transfert de cette compétence à l'Établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre.

Madame la Maire rappelle que cette compétence ayant été transférée, elle est déjà financée par la Ville dans le cadre du FCCT. Ainsi, le service du développement économique de l'EPT réalise déjà des études, et travail en partenariat avec la Ville, en particulier sur les zones d'activités ou sur les recherches de locaux.

Monsieur Oberhauser rappelle que la clause générale de compétence des communes a été réduite et que la collectivité chef de file pour la compétence développement économique est la Région Île-de-France, dont le Schéma directeur fixe un taux d'emploi à 0,75. Ainsi le territoire de la Ville est plus un territoire à vocation résidentielle qu'à vocation économique. Néanmoins, il indique que les différentes actions, entreprises sur 10 ans, ont permis de faire passer ce taux de 0.4 à 0.6. Il ajoute que la volonté de développer économiquement un territoire peut entrer en contradiction avec d'autres enjeux, en particulier la nécessité de freiner la bétonisation.

Monsieur Guillotin revient sur la dynamique impulsée par la municipalité, notamment à travers le projet immobilier de la rue Edouard Herriot, qui concerne plus de 8 000 m<sup>2</sup> destinés aux entreprises (TPE, PME et artisanat) et amènera plus de 180 emplois. Monsieur Guillotin évoque également le projet du parc du Moulin de Berny, qui, en application du Plan local d'urbanisme intercommunal, comportera 60% d'activité. Concernant l'EPT, Monsieur Guillotin revient sur la mandature précédente, qui n'a eu que peu de contact avec celui-ci, hormis pour le projet de la zone d'activités de la Cerisaie.

Monsieur Madelin regrette ne pas pouvoir identifier clairement les actions concrètes du Territoire à Fresnes en matière de développement économique.

Monsieur Oberhauser indique que l'action du Territoire concerne le suivi des zones d'aménagement économique, qui sont au nombre de trois sur Fresnes. Il rappelle que les communes ne peuvent plus participer directement au financement de ces zones. Il ajoute que la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) vient d'être supprimée par la Loi de Finances.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **25 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart – **6 absentions** – M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et M. Christophe Carlier, a approuvé le montant définitif 2021 de 5 983 575 € du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT).

## **7. Affectation et reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022.**

*Retour de Monsieur Josselin Aubry.*

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Pallier, rapporteur,

Monsieur Madelin regrette que, sans cette reprise anticipée du résultat, le budget ne pourrait pas être équilibré, ce qui traduit un déficit structurel. Ainsi, ce sont les investissements qui n'ont pas pu être réalisés sur 2022 qui permettront de voter le budget 2023.

Monsieur Pallier répond qu'il n'y a pas de déficit d'engagement de dépenses au niveau de la section d'investissement. Il rappelle que la Ville a engagé 93% des dépenses d'investissement prévues au budget 2022. S'il existe des délais incompressibles de réalisation, d'engagement ou de disponibilité des entreprises, il n'y a pas de déséquilibre ni d'investissements ayant dû être annulés.

Concernant la section de fonctionnement, Monsieur Pallier précise qu'une grande partie de l'excédent constaté provient de recettes additionnelles. Il ajoute que, à Fresnes comme ailleurs, beaucoup de postes sont vacants, ce qui explique que certains projets n'aient pas pu être engagés.

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **Par 27 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart – **6 absentions** – M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et M. Christophe Carlier, – a autorisé une reprise anticipée des résultats dès le vote budget primitif pour l'exercice 2023.

## **8. Fixation des taux de la fiscalité directe locale pour 2023**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Pallier, rapporteur,

Monsieur Madelin indique être favorable à la non-augmentation des taux de la fiscalité, mais regrette que l'effort fiscal des ménages fresnois demeure supérieur de 14 points à la moyenne des communes de taille

comparable. Il propose qu'à terme cet effort fiscal soit diminué, notamment par une baisse de la taxe foncière par les propriétaires qui engagent des travaux de rénovation thermique.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **27 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart – **6 absentions** – M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et M. Christophe Carlier, –, a approuvé pour 2023 les taux des impôts directs locaux suivants :

- taxe d'habitation (résidences secondaires et autres) ...	24,36 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties . . . . .	36,96 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties . . . . .	49,44 %

## **9. Budget primitif pour l'exercice 2023**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Pallier, rapporteur,

Madame Emilie Legros présente le plan de sobriété énergétique.

Monsieur Carlier indique que le budget présenté relève une situation financière fragile, compte tenu du contexte que rencontre l'ensemble des collectivités territoriales, en particulier les communes, du fait de l'augmentation des prix de l'énergie. Il ajoute que les communes n'ont pas bénéficié du bouclier tarifaire mais seulement du mécanisme amortisseur, dont l'effet sur 2023 est difficilement quantifiable.

Monsieur Carlier ajoute que le taux d'inflation est à son plus haut niveau depuis 25 ans, ce qui impacte directement le montant des charges courantes, en particulier des denrées alimentaires. À cela s'ajoute une réduction des financements de l'Etat, malgré des annonces ponctuelles, comme la création d'un fonds vert sur 2023.

Monsieur Carlier évoque le mécanisme du filet de sécurité, mis en œuvre par la loi de finances rectificative pour 2022 pour aider les communes qui ont perdu 25% de leur épargne en 2022, mais qui ne concernera que très peu de communes dans le département, et vraisemblablement pas Fresnes.

Il indique que l'Association des Maires du Val-de-Marne a récemment mis en place une campagne de communication sur cette situation, à laquelle la Ville de Fresnes s'est associée.

Monsieur Carlier note cependant certains points négatifs du budget présenté. Tout d'abord une maîtrise dans l'évolution des dépenses de fonctionnement, indiquée comme une nécessité dans le rapport d'orientations budgétaires, mais qui reste relative dans la mesure où les dépenses de gestion courante progressent de plus de 3 millions € par rapport au budget précédent, dont environ un tiers seulement est directement imputable aux dépenses d'énergie.

Monsieur Carlier relève par ailleurs que les dépenses d'équipement baissent d'environ 6%, hors restes à réaliser de l'exercice 2022, alors qu'un complément de 700 000 € pour le financement de la section d'investissement est réalisé avec la reprise du résultat de l'exercice 2022.

Monsieur Carlier déplore une absence d'ambition forte pour rattraper le retard d'investissement de la Ville, dont l'effort d'investissement, calculé en euro par habitant, est inférieur d'un tiers aux communes comparables depuis plusieurs années.

Monsieur Carlier relève également que le montant d'investissement en faveur de la transition écologique est insuffisant, dans la mesure où il ne concerne que deux bâtiments communaux, le centre technique municipal et le gymnase de la Paix.

Monsieur Carlier évoque ensuite l'épargne brute prévisionnelle qui est dégagée par la section de fonctionnement – hors excédent reporté – et qui s'élève à 150 000 €. Il indique que ce point est inquiétant au regard de la capacité de financement par la Ville de son programme pluriannuel d'investissement, qui a été fortement réévaluée entre 2022 et 2023, passant de 41 millions € à 51 millions €. Il note une forte réévaluation du coût de la réhabilitation du groupe scolaire Pasteur-Roux-Blancs-Bouleaux, qui en est la principale opération. Aussi, la Ville prévoit de souscrire des emprunts à

hauteur de 11 millions € sur 2024 et 2025, ce qui représente environ la moitié de l'encours de la dette actuelle de la Ville. Il rappelle que les taux d'emprunt augmentent fortement depuis 12 mois.

Monsieur Carlier souhaiterait avoir communication des éléments du plan de sobriété énergétique qui a été présenté en séance. Par ailleurs, il interroge la municipalité sur la nécessité de créer un poste d'économiste des fluides, afin de suivre l'ensemble des mesures annoncées ainsi que les consommations de l'ensemble des bâtiments communaux.

Monsieur Doms fait la déclaration suivante :

« Madame la Maire,

Avant d'aborder le budget lui-même, je voudrais commencer par un incident bénin mais révélateur.

Comme vous vous en souvenez peut-être j'avais demandé à recevoir la liste des demandes de subventions et on m'avait fait savoir qu'on ne voulait pas me les remettre avant qu'elles aient été étudiées par les commissions. La raison avancée était déjà spécieuse mais passons.

Quand, un mois après, avant la commission ressources, j'ai à nouveau demandé le tableau, la raison spécieuse ne pouvait plus s'appliquer : pourtant l'Administration m'a demandé de me tourner vers votre Cabinet. Du coup tout s'éclaire : la décision de nous remettre des documents ou non dépend de votre cabinet, c'est-à-dire de vous-même.

Les élus particulièrement ceux de l'opposition ont le rôle de contrôler et ils doivent donc avoir accès à tous les documents administratifs : ceci ne peut être restreint par la maire.

Si un document est considéré comme confidentiel, il suffit de l'indiquer. Mais on ne peut restreindre notre droit à l'information.

Sur le budget tel qu'il est présenté, il est délicat de contester tel ou tel poste, car nous ne connaissons pas la liste précise des dépenses. D'ailleurs, nous communiqueriez-vous bien toutes les informations si nous les demandions ?

L'exemple précédent nous permet d'en douter fortement : en effet j'avais demandé qu'on me communique les montants demandés par les associations au regard des montants proposés au vote, ce qui existait dans le tableau mis en place quand j'étais adjoint à la démocratie locale. Soit ce tableau existe toujours (le dernier que j'ai daté de 2019) et on ne me l'a pas communiqué, soit il n'existe plus ce qui serait une régression dans l'information des élus.

Ce budget correspond à une augmentation de 0% des subventions aux associations ce qui sera problématique pour les associations disposant de personnels, alors même qu'on a mis en place un système d'indexation automatique des indemnités des élus, dont nous avons pointé le risque financier pour nos finances communales. Nous en voyons ici une première matérialisation.

Si nous ne pouvons juger du contenu des différentes lignes budgétaires, nous pouvons au moins l'apprécier par une de ses conséquences pratiques.

Nous ne dégageons pas suffisamment d'excédent de fonctionnement pour financer nos investissements, la preuve en est que vous semblez vouloir renouer avec les anciennes pratiques quand vous étiez adjoint à l'urbanisme de Jean-Jacques Bridey : la vente de droits à construire pour financer les investissements publics.

En effet, il a été indiqué en comité de quartier que la réhabilitation du Pasteur-Roux-Blancs Bouleaux pourrait s'agrémenter de quelques logements pour diminuer le coût net de l'opération : il est vrai que les élus qui sont intervenus en comité de quartier ont indiqué que c'était une solution à l'étude mais pas encore décidée. Mais la raison qui a été avancée était bien d'ordre budgétaire, ce qui indique clairement que vous vous apprêtez à renouer, madame la Maire, avec la politique de votre prédécesseur et ce pour des raisons budgétaires.

Cette nouvelle densification publique se conjugue avec les densifications privées. Certes elles sont légales puisque conformes au PLU et c'est bien pour cette raison que nous avons voté contre ce PLU : parce qu'il prévoit une densification de l'habitat sur Fresnes alors même que son réseau de transport en commun n'est pas assez performant pour que l'on puisse se passer de la voiture.

Si nous étions aussi volontaristes que l'ont été les maires de l'Est parisien qui ont obtenu une longue prolongation de la ligne 11, on pourrait espérer que la ligne 4 vienne bientôt à Fresnes et dans le Nord-Essonne pour diminuer le trafic automobile fresnois ou de passage. Mais rien ne se profile en ce sens

et nous aurons la densification sans les transports en commun, ce qui nous promet une extension des difficultés de stationnement que nous connaissons déjà à la Cerisaie, à Charcot-Zola et dans d'autres quartiers.

Nous ne pouvons accepter une politique budgétaire qui impose une densification croissante de l'habitat pour financer le renouvellement des équipements publics, alors même que votre absence de volontarisme politique empêche la mise en place de transports fréquents rapides, fiables et souterrains qui pourraient permettre de supporter cette densification et de développer des circulations douces et arborées, ce qui est inconcevable vu la circulation automobile qui va aller sans cesse croissant. »

Monsieur Madelin revient sur la diminution de 70 000 € des subventions aux associations. Il conteste que cette diminution provienne exclusivement de la situation de l'Amicale du personnel. Il indique également la disparition de deux associations de commerçants (Charcot et la Tuilerie) et celle du comité des fêtes.

Monsieur Madelin regrette ensuite que 700 000 € d'investissement n'aient pas été réalisés en 2022 et que les dépenses d'équipements baissent. Monsieur Madelin énumère les projets d'investissement qui n'ont pas encore réalisés.

Monsieur Madelin revient ensuite sur la souscription des emprunts prévus en 2024 et 2025, déjà abordée par Monsieur Carlier. Il regrette également que le plan de sobriété n'ait pas été présenté plus tôt. Il indique que les fréquentes coupures de l'éclairage dans le centre-ville ne correspondent pas à la mise en œuvre d'un plan de sobriété mais qu'il s'agit d'un problème récurrent et structurel.

Monsieur Madelin indique que le vote du budget est précédé par la communication des informations relatives aux indemnités perçues par les élu.es et que les indemnités perçues par Madame la Maire correspondent au maximum légal.

Monsieur Madelin déplore le manque d'ambition et les risques pris du fait de l'augmentation de l'endettement de la Ville, pour des résultats en termes de service public relativement faibles.

Madame la Maire répond que la communication des indemnités a été faite dans les temps aussi bien en 2022 qu'en 2023. Par ailleurs, elle ajoute que les reproches adressés sur le budget présenté sont contradictoires, puisque, d'une part, il est indiqué que les investissements sont insuffisants, mais, d'autre part, que les investissements prévus, notamment la rénovation totale d'un groupe scolaire, ont pour effet d'endetter la Ville. Elle ajoute que les emprunts prévus ont pour objectif de financer ces investissements.

Monsieur Pallier confirme ne pas savoir répondre aux injonctions contradictoires, ainsi que l'a relevé Madame la Maire. Les investissements nécessitent d'être financés dans la durée, et donc par des emprunts. Il ajoute que le taux de subventionnement des investissements est important car la Ville présente systématiquement des demandes de subventions auprès des différents financeurs (Etat et Région notamment).

Par ailleurs, Monsieur Pallier indique qu'une politique d'investissement ne s'analyse pas sur une seule année mais sur une mandature. Ainsi, le reproche de budgéter des dépenses d'investissement inférieures de 6% au budget 2022 ne paraît pas pertinent. Il précise qu'ont été inscrites au budget 2023 les dépenses qui ont paru pouvoir être réellement engagées sur 2023.

Sur la proposition de disposer d'un économiste des fluides, Monsieur Pallier répond que ce poste existe déjà.

Monsieur Pallier revient ensuite sur la question des subventions aux associations. Il indique que pour compenser la disparition de l'Amicale du personnel, la Ville adhérera prochainement au Comité National d'Actions Sociales (CNAS), ce qui représentera une dépense de 127 000 €, et rappelle que la subvention l'Amicale du personnel s'élevait à 53 000 €.

Revenant sur la question de la transmission des documents, Monsieur Pallier indique avoir transmis à Monsieur Doms le tableau évoqué, et précise que l'ensemble des documents qui doit être transmis aux élu.es l'a été dans les délais.

Monsieur Pallier rappelle qu'outre les subventions proprement dites, la Ville met également des locaux à la disposition de nombreuses associations, dont elle assure les charges.

Monsieur Oberhauser indique que l'augmentation des coûts de l'énergie tout comme l'augmentation des taux d'intérêts proviennent en grande partie de mouvements spéculatifs sur laquelle la Ville n'a pas de moyens d'action. Il rappelle qu'en application du décret tertiaire la Ville doit diminuer de 40% les

consommations de ses bâtiments d'ici 2030, et que cela fait l'objet d'un plan pluriannuel d'investissements.

Concernant les investissements sur la voirie, Monsieur Oberhauser rappelle que 23 kilomètres de réseaux ont été enfouis en l'espace d'un mandat, comprenant également une rénovation d'une partie de l'éclairage public.

Monsieur Oberhauser revient sur la question des coupures d'éclairage public, et indique que la rue Maurice Ténine, par exemple, est une voirie départementale et le remplacement de l'éclairage et des armoires de commande est donc de la responsabilité du Conseil départemental.

Madame Leclerc-Bruant revient sur la rénovation du groupe scolaire Pasteur-Roux-Blancs-Bouleaux pour souligner que les études complémentaires et diagnostics ont amené à réévaluer à la hausse le coût prévisionnel de l'opération. Ainsi, l'école provisoire modulaire aura un coût de 2,4 millions €. Par ailleurs, le projet est affiné en associant les Fresnois, les représentants d'enseignants, les représentants d'associations de parents d'élèves, les représentant du Rectorat et les représentants des agents de la Ville. Elle ajoute que la concertation prend du temps mais qu'elle est indispensable.

Par ailleurs, revenant sur la question de la densification et des permis de construire, Madame Leclerc-Bruant indique qu'un permis de construire avait été déposé au niveau du 6 rue Maurice Ténine, mais qu'il a été retiré par le promoteur en raison de l'augmentation des coûts de la construction. Par ailleurs, elle insiste sur le fait que ne sont délivrés que les permis de construire qui sont conformes au Plan local d'urbanisme et que les services instruisent ces dossiers avec une grande vigilance.

Monsieur Lecomte rappelle la faiblesse des dotations de l'Etat qui vient contraindre l'élaboration du budget. Il souligne qu'avec ce budget, la Ville parvient à maintenir et à développer le service public, à revaloriser le salaire des agents municipaux, à réduire la précarité à travers un programme de titularisations, et à développer la formation des agents. Il note que la Ville est parvenue à trouver les ressources pour faire face à l'augmentation des factures d'énergie, et à poursuivre le plan de sobriété à travers l'isolation des bâtiments communaux, l'achat des balayeuses, et le programme de végétalisation de la Ville. Il rappelle que les taux d'imposition demeurent inchangés et qu'a été mis en place le taux individualisé pour les prestations aux Fresnois. Il indique également que le soutien financier au CCAS a été augmenté.

Sur les subventions aux associations, Monsieur Lecomte indique qu'il convient d'évoquer également les mises à disposition de locaux, valorisées à 600 000 €, ainsi que le budget participatif à hauteur de 100 000 €. Il ajoute que la Ville n'avait plus mené d'investissements lourds depuis les travaux d'enfouissement des réseaux. Il rappelle qu'en construisant une école, la Ville s'engage sur 30 ans ou plus.

Par ailleurs, concernant l'endettement, Monsieur Lecomte indique que celui-ci est maîtrisé et que la Ville a mené une politique de désendettement ayant permis de réduire la dette de 10 millions € en 10 ans. Il précise que la dette par habitant est de 757 €, alors que la moyenne des communes comparables est de 1 006 €.

Monsieur Besnier indique qu'aucune association n'aura, en 2023, une subvention inférieure à celle de l'année précédente, ce qui compte tenu du contexte, représente un effort de la Ville. Il rappelle l'importance des subventions indirectes, sans lesquelles les associations ne pourraient pas fonctionner. Monsieur Besnier ajoute qu'en termes de subventions aux associations, la Ville se situe dans le département à la 17<sup>ème</sup> place sur 47, avec 73 € par habitant.

Monsieur Madelin estime qu'il y a eu des baisses de subventions aux associations de commerçants qui ont été supprimées. Il regrette que les commerçants n'aient pas été soutenus. Il ajoute que toutes les communes mettent à disposition à titre gracieux à des associations.

Madame la Maire répond que la Ville met à disposition également des équipements publics sur des amplitudes horaires plus larges que les autres villes.

Monsieur Guillotin revient sur la question des associations de commerçants. Il confirme que deux de ces associations n'ont plus d'activité aujourd'hui. Il s'agit des secteurs Charcot et Centre, et non de la Tuilerie. Il ajoute que les associations de commerçants sont accompagnées par la Ville, en particulier par la mise à disposition de matériel lors des événements qu'elles organisent. Il revient sur les difficultés rencontrées par le service Commerce et développement économique de la Ville, en particulier en termes de recrutements.

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **27 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart – **6 voix contre** – M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et M. Christophe Carlier, – a approuvé le budget primitif pour l'exercice 2023.

## **10. Constitution et reprise de provisions**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Pallier, rapporteur,

Concernant la constitution de provision pour les créances pour compte de tiers, Monsieur Carlier indique que fixer leur montant à hauteur de 30% pour les créances de plus de 10 ans lui paraît insuffisant. Il rappelle que le précédent compte de gestion faisant mention d'impayés d'un montant d'1,3 million €.

Monsieur Pallier répond que la constitution de provisions pour ce type de risques par la Ville est une politique récente, engagée à partir de 2021.

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **30 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), M. Stéphane Lamart, et M. Christophe Carlier – **3 absentions** – M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, – a décidé de constituer, pour un montant total de 285 300 euros, les provisions suivantes :

- Provision pour dépréciation des éléments financiers . . . . . 164 900 € ;
- Provision pour dépréciation des comptes de tiers . . . . . 120 400 €.

*Monsieur Madelin souhaite savoir si, compte tenu de l'heure, il serait possible de regrouper l'examen des neuf prochaines délibérations. Madame la Maire répond qu'afin de tenir compte des préconisations de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique, les élus qui siègent dans les instances des associations concernées devront quitter la salle lors de l'examen de la subvention. Aussi, pour cette raison, il ne sera pas possible de regrouper l'examen de ces neuf points.*

## **11. Attribution de subventions assorties de conditions et approbation des conventions d'objectifs et de moyens avec les associations Le coup de pouce, 6Mettre, Urban Talent et AMICIAL**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Besnier, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, a fixé le montant des subventions directes accordées en 2023 aux associations conventionnées mentionnées ci-dessus à la somme totale de 53 500 € selon la répartition suivante, et approuvé les conventions d'objectifs et de moyens :

Nom de l'association bénéficiaire	Montant Subvention directe 2023	Montant subvention indirecte 2023
Association le Coup de pouce	30 000 €	9 402 €
Association 6Mettre	500,00 €	74 308,64 €
Association Urban Talent	23 000 €	40 100,80 €
Association Amicial	-	23 810,40 €

*Pour l'examen du prochain point, Monsieur Frédéric Besnier quitte la salle. De même, Monsieur Mamadou, absent représenté par Madame Isabelle Dutronc ne sera pas comptabilisé au vote pour le prochain point.*

## **12. Attribution d'une subvention assortie de conditions et approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Amicale sportive de Fresnes**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle Dutronc, rapporteure,

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, a fixé le montant de la subvention directe accordée en 2023 à l'Association Amicale sportive de Fresnes de la manière suivante, approuvé la convention d'objectifs et de moyens :

Nom de l'association bénéficiaire	Montants en euros	
	Subvention directe 2023	Subvention indirecte 2023
Association Amicale Sportive de Fresnes	176 000 €	173 073 €

*Retour de Monsieur Frédéric Besnier après le vote.*

*Pour l'examen du point suivant, Madame Annette Perthuis, Monsieur Michel Souillac et Monsieur Olivier Guillotin quittent la salle.*

## **13. Attribution d'une subvention assortie de conditions et approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Vallée aux Renards Animation**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Besnier, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et M. Christophe Carlier – **1 absent** – M. Richard Doms, a fixé le montant de la subvention directe accordée en 2023 à l'Association Vallée aux Renards Animation de la manière suivante, approuvé la convention d'objectifs et de moyens :

Nom de l'association bénéficiaire	Montants en euros	
	Subvention directe 2023	Subvention indirecte 2023
Association Vallée aux Renards Animation	221 000 €	17 321,88 €

*Retour de Madame Annette Perthuis et de Monsieur Michel Souillac après le vote.*

*Pour l'examen du point suivant, Madame la Maire, Monsieur Benoît Le Goëdec, Madame Elsa Solvignon quittent la salle.*

#### **14. Attribution d'une subvention assortie de conditions et approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec la Maison des Jeunes et de la Culture**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Besnier, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **27 voix pour** - M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Yann Pirolli (représenté), Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et M. Christophe Carlier – **1 abstention** – M. Richard Doms –, a fixé le montant de la subvention directe accordée en 2023 à la Maison des Jeunes et de la Culture de la manière suivante, approuvé la convention d'objectifs et de moyens :

Nom de l'association bénéficiaire	Montants en euros	
	Subvention directe 2023	Subvention indirecte 2023
La Maison des Jeunes et de la Culture	340 000 €	200 518 €

*Retour de Madame la Maire, de Madame Elsa Solvignon, de Monsieur Olivier Guillotin et de Monsieur Benoît Le Goëdec après le vote.*

*Pour l'examen du prochain suivant, Madame Paule Frachon, Monsieur Michel Souillac et Monsieur Christian Caristan quittent la salle.*

#### **15. Attribution d'une subvention assortie de conditions et approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Fresnes service**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Besnier, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'**unanimité**, a fixé le montant de la subvention directe accordée en 2023 à l'association Fresnes services de la manière suivante, approuvé la convention d'objectifs et de moyens :

Nom de l'association bénéficiaire	Montants en euros	
	Subvention directe 2023	Subvention indirecte 2023
L'association Fresnes Services	29 000 €	-

*Retour de Madame Paule Frachon, de Monsieur Michel Souillac et de Monsieur Christian Caristan après le vote.*

*Pour l'examen du point suivant, Madame la Maire et Monsieur Antoine Madelin quittent la salle.*

*Par ailleurs, Monsieur Kaddour Métir, absent représenté, ne prendra pas non plus part au vote.*

#### **16. Attribution d'une subvention assortie de conditions et approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec la Mission locale**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Besnier, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'**unanimité**, a fixé le montant de la subvention directe accordée en 2023 à la Mission locale de la manière suivante, approuvé la convention d'objectifs et de moyens :

Nom de l'association bénéficiaire	Montants en euros	
	Subvention directe 2023	Subvention indirecte 2023
Mission locale	-	59 439,80 €

*Retour de Madame la Maire et de Monsieur Antoine Madelin.*

*Pour l'examen du point suivant, Madame Isabelle Dutronc quitte la salle.*

### **17. Attribution d'une subvention assortie de conditions et approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Le Germinal**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Besnier, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, a fixé le montant de la subvention directe accordée en 2023 à l'association Le Germinal de la manière suivante, approuvé la convention d'objectifs et de moyens :

Nom de l'association bénéficiaire	Montants en euros	
	Subvention directe 2023	Subvention indirecte 2023
Le Germinal	600 €	30 396,25 €

*Retour de Madame Isabelle Dutronc après le vote.*

*Pour l'examen du point suivant, Madame Brigitte Gautier-Tironneau quitte la salle.*

### **18. Attribution d'une subvention non assortie de conditions à l'association des Amis de l'Écomusée**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Besnier, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, a fixé le montant de la subvention directe accordée en 2023 à l'association des Amis de l'Écomusée à 800 €.

*Retour de Madame Brigitte Gautier-Tironneau après le vote.*

### **19. Attribution de subventions aux associations non assorties de conditions**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Besnier, rapporteur,

Monsieur Carlier indique que la FNACA n'est pas identifiée dans le tableau, alors qu'elle dispose comme les autres associations d'anciens combattants de locaux situés rue Julien Chaillieux.

Monsieur Besnier répond que la FNACA est membre de l'UFAC et qu'ainsi sa subvention est incluse dans la subvention de cette dernière.

Monsieur Aubry expose que, depuis le COVID, la FNACA n'est plus en capacité de déposer des demandes de subventions. Dans la mesure où cette association est membre de l'Union Locale des Anciens Combattants (ULAC), sa subvention a été reportée sur celle-ci.

Madame Éthève indique qu'aucune association pour les personnes âgées n'est présente dans la liste des associations subventionnées.

Madame la Maire répond qu'aucune subvention directe n'est prévue pour ces associations. Elle précise qu'en revanche la Ville met à leur disposition des cars ou encore des locaux, ces subventions indirectes étant mentionnées dans le budget du CCAS.

Monsieur Pallier rappelle que l'ensemble des demandes de subventions des associations ont été examinées dans le cadre des commissions thématiques.

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, a fixé le montant des subventions aux associations non assorties de conditions en 2023 de la manière suivante :

Nom de l'association bénéficiaire	Subvention directe 2023	Subvention indirecte 2023
ACTE PI	1 000 €	/
AMICALE DE BOXE OLYMPIQUE	1 500 €	2 500 €
AMICALE DES PLONGEURS FRESNOIS	1 750 €	/
AN HADERIEN - ASSOCIATION DES BRETONS DE FRESNES	400 €	/
ASSOCIATION DE LA SCIENCE, DE L'ART ET DU SPORT	750 €	/
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE CHARCOT	1 000 €	/
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE FROMOND	1 000 €	/
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE SAINT-EXUPERY	1 000 €	/
BIBLIOTHEQUE SONORE DE FRESNES - ASSOCIATIONS DES DONNEURS DE VOIX - ADV	550 €	6 113 €
CHOEUR ARTHUR HONEGGER DE FRESNES	9 000 €	2 500 €
CLUB DE LECTURE	120 €	/
DENDROBATES TAEKWONDO CLUB	500 €	2 500 €
ISANNABELLE DANSE	300 €	2 500 €
KMK	750 €	/
LES AMIS DE L'E.N.M.	1 000 €	/
LES ARCHERS FRESNOIS	1 500 €	2 500 €
LES FOUS DES ARTS MÊLES	500 €	/
PF TEAM	1 500 €	/
SALSONEANDO CON CUBA	1 500 €	/
LE LYS DE MADRIGAUX	200 €	/
CULTURE DU CŒUR EN VAL-DE-MARNE	500 €	/
A FAMILIA UNIDA	500 €	/
ASSOCIATION DE DÉFENSE ET PROTECTION DE L'ENFANCE DÉFICIENTE DE FRESNES (ADPED)	600 €	/

APF FRANCE HANDICAP	200 €	/
CROIX ROUGE FRANÇAISE	13 000 €	/
ILE DE FRANCE UKRAINE	500 €	/
L'ARC EN CIEL (SOLIDARITÉ PERSONNES AGÉES)	1 300 €	/
LES RESTAURANTS DU CŒUR VDM (DELEGATION 94)	4 000 €	/
REDIGE ASSISTANCE	700 €	/
SECOURS CATHOLIQUE	1 000 €	5 292 €
SECOURS POPULAIRE - COMITE DE FRESNES	1 900 €	13 241,60 €
SOCIÉTÉ ST VINCENT DE PAUL CONFERENCE ND DE LA MERCI	1 200 €	/
UNION NATIONALE DES FAMILLES ET AMIS DES MALADES MENTAUX (UNAFAM)	500 €	/
FRESNES CYCLETTE	1 500 €	1 136 €
GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DES ABEILLES 94 ET 75	500 €	/
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DES CHATS LIBRES ET ABANDONNES DE FRESNES - ASCLAF-	400 €	5 444 €
AMICALE DES THIBAUDES ET DES SAULES	600 €	/
OPERATION FRIENDSHIP	200 €	/
SCOUTS ET GUIDES DE France de Fresnes	4 000 €	/
ASSOCIATIONS DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRES (ACPG-CATM-TOE- VEUVES DE GUERRE)	500 €	2 141 €
LES ASSISTANTES MATERNELLES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN	750 €	/
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME SECTION FRESNES	300 €	/
UFAC (union française des associations de combattants)	2 000 €	/
UN ENFANT DANS LA VILLE	6 000 €	2 488 €
<b>TOTAL</b>	<b>66 970 €</b>	<b>48 355,60 €</b>

## **20. Modification du règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachida Sadane, rapporteure,

Monsieur Madelin salue l'adoption d'une mesure venant assouplir le règlement intérieur. Il rappelle le contexte de contestation, notamment de la part des parents, ayant abouti à cette modification, ainsi qu'à la première modification votée lors du conseil municipal du 16 février 2023.

Il rappelle ses remarques précédentes, portant sur l'application des tarifs en cas d'absences injustifiées. Il demande que lorsque l'enfant est absent pour cause de maladie mais sans certificat médical, les parents n'aient pas à payer le tarif prévu. Il souhaite également qu'en cas d'entretien d'embauche, un parent puisse modifier sa réservation et qu'en cas de retard d'un parent venant chercher son enfant, la pénalité de 10 € par tranche de 10 minutes soit ramenée à 5 € par tranche de 15 minutes. Enfin, Monsieur Madelin souhaite qu'en cas de circonstances professionnelles ou personnelles exceptionnelles et justifiées ayant entraîné la présence de l'enfant sans réservation, le tarif appliqué ne soit pas majoré de 50%.

Par ailleurs, Monsieur Madelin mentionne une situation individuelle et demande que la Ville fasse preuve de souplesse.

Madame la Maire répond que c'est le cas.

Madame la Maire rappelle que la Ville a travaillé avec les parents d'élèves sur ce règlement et que, dès sa mise en place, étaient prévues des discussions ultérieures pour des adaptations. Elle indique que Madame Sadane a animé une commission extramunicipale extraordinaire afin d'entendre les remarques des parents d'élèves. La délibération proposée est issue de cette concertation.

Madame Ethève revient sur les pénalités de retard, qui lui semblent trop sévères, en particulier pour les familles monoparentales, et demande plus de souplesse sur ce point.

Madame la Maire indique comprendre cette problématique, mais rappelle que les agents ont des familles et peut-être aussi des enfants à récupérer.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **30 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et M. Christophe Carlier, – **3 voix contre** – M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève et M. Philippe Vafiadès –, a décidé de créer un système de « jokers » et de modifier en conséquence le règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires.

## **21. Demande de renouvellement d'une subvention auprès de la direction régionale des affaires culturelles pour le projet d'extension et d'évolution des horaires d'ouverture de la bibliothèque gabriel bourdin**

*Monsieur Aubry quitte provisoirement la séance.*

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteure,

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, a approuvé le renouvellement de la demande de subvention auprès de l'État effectuée dans le cadre du projet d'extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale Gabriel Bourdin, portant l'ouverture hebdomadaire de 37 à 44 heures, en instituant la journée continue le mercredi de 10 heures à 19 heures et en ouvrant désormais le dimanche de 11 heures à 17 heures du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril

## **22. Personnel communal – Mise en place du Forfait mobilité durable**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Emilie Legros, rapporteure,

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, a approuvé l'instauration du forfait mobilités durables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

### **23. Convention de mise à disposition de personnel et de véhicules avec le CCAS**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christian Caristan, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, a approuvé la convention de mise à disposition de personnels et de véhicules au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale de Fresnes.

### **24. Cession du 8 rue Maurice Ténine**

*Retour de Monsieur Aubry.*

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier Guillotin, rapporteur,

Monsieur Doms demande si le preneur s'est engagé à ouvrir une épicerie bio.

Monsieur Guillotin répond que la Ville a rencontré les preneurs et qu'il y a eu un engagement effectif sur le type de projet.

Monsieur Doms demande quelle est la superficie du local cédé.

Monsieur Guillotin répond qu'il s'agit d'un local de 50 m<sup>2</sup>.

Monsieur Doms s'étonne de ce montant, s'agissant d'un local situé en centre-ville.

Madame la Maire répond qu'il s'agit d'une copropriété.

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, a approuvé la cession des lots 1 et 11 de la copropriété située 8 rue Maurice, à Fresnes, au bénéfice de la société FHB, pour un montant de 90 000 €, hors droits, frais d'agence inclus.

### **25. Adhésion à l'association pour le maintien et le développement de l'Orlyval**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Monsieur Carlier indique avoir exprimé une opinion favorable sur cette adhésion en commission, notamment au regard des Jeux Olympiques et paralympiques 2024. Il souhaite par ailleurs savoir qui est le président de cette association et quelles en sont les communes membres. Monsieur Carlier s'étonne du fait que la commune d'Antony n'en soit pas membre. Enfin, le montant de la cotisation lui semble faible au regard de l'objet de cette association.

Monsieur Oberhauser répond que l'association est actuellement en cours de constitution, à l'initiative des maires de Wissous et de Rungis. Il ajoute que le président en sera le maire de l'une de ces deux villes. Concernant le montant d'adhésion, Monsieur Oberhauser indique que le plan d'actions de l'association sera construit à l'issue d'une réflexion commune. Enfin, il indique que la commune d'Antony adhérera probablement à cette association, même si elle n'a pas les mêmes intérêts que les autres communes ayant déjà adhéré. À ce jour, les enjeux sont les besoins de desserte locale sur des infrastructures qui ne sont pas complètement amorties, notamment le matériel roulant qui a été remplacé entre 2017 et 2020.

Monsieur Guillotin indique que le groupe La France insoumise s'abstiendra sur cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, Par **32 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart, M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et M. Christophe Carlier – **1 absence** – M. Olivier Guillotin – a approuvé l'adhésion à l'association pour le maintien et développement de l'Orlyval pour un montant de cotisation annuelle de 200 euros et a désigné Monsieur Régis Oberhauser en tant que représentant de la Ville et Madame Marie Leclerc-Bruant en tant que suppléante.

**26. Approbation de la convention de mise à disposition au profit de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre de personnels de la Ville dans le cadre des compétences transférées**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Cécilia Vala rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, a approuvé la convention de mise à disposition de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, des personnels de la ville de Fresnes.

**27. Approbation du modèle de convention entre la Ville de Fresnes et le Centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne de la région Ile-de-France pour la période préparatoire au reclassement**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Pallier, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, a approuvé le modèle de convention type avec le Centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne de la région Ile-de-France pour la période préparatoire au reclassement

**28. Personnel communal – Recensement de la population – Coordonnateur et agents recenseurs**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Pallier, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, a désigné un coordonnateur et cinq agents recenseurs pour l'opération de recensement au titre de l'année 2023 et fixé leur rémunérations d'une part en fonction de la dotation forfaitaire de l'INSEE et d'autre part au prorata du nombre de bulletins individuels et de feuilles de logements collectés, sur la base suivante :

. Par bulletin individuel : 1,72 €

. Par feuille de logement : 1,13 €

## **29. Décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal**

<b>Numéro</b>	<b>Date</b>	<b>Objet</b>	<b>Co-contractant</b>	<b>Montant</b>
2023-29	3 février 2023	Avenant au contrat de maintenance avec le société CEGEDIM SANTE pour le logiciel médical CROSSWAY	CEGEDIM SANTE	5 760 € T.T.C/ an (assistance) 5 808 TTC (abon.)
2023-30	3 février 2023	Convention d'accès à la cuisine centrale avec l'association "Langage et Intégration" le 10 février 2023 dans le cadre du projet « Cuisine » et « sensibilisation à l'hygiène »	Association "LANGAGE ET INTEGRATION"	x
2023-31	3 février 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 7, rue Lina	x	
2023-32	7 février 2023	Convention de mise à disposition d'un véhicule communal le 7 février 2023	Syndicat CGT des Territoriaux de la Ville de Fresnes	x
2023-33	8 février 2023	Contrat avec la société EXLAIR pour la maintenance et l'entretien d'un compresseur d'air	Société EXLAIR	950 € HT
2023-34	8 février 2023	Bibliothèque municipale – Contrat de prestation pour un atelier ayant pour objet « Rencontre avec Julia Chausson » le vendredi 24 mars 2023 (illustratrice)	Madame Julia CHAUSSON	476 € HT
2023-35	8 février 2023	Contrat de coproduction et de résidence de l'Incubateur Productions / le Collectif Protocole du 27 mars au 7 avril 2023 pour la création de la performance jonglée « Campement »	INCUBATEUR PRODUCTIONS	4 000 € TTC
2023-36	9 février 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot 27) et un garage (lot 53) sis 6-8, avenue de la Paix	x	x
2023-37	10 février 2023	Avenant au contrat signé le 9 janvier 2023 avec Monsieur Guillaume CHAUSSE (organisation d'une intervention le 9 février 2023 dans le cadre de l'exposition « En suspension »)	Monsieur Guillaume CHAUSSE	30 € TTC
2023-38	10 février 2023	Approbation de la location du théâtre de la Grange Dîmière au profit de la société LE TERROIR le 12 avril 2023 (assemblée générale)	Société LE TERROIR	418 € TTC
2023-39	14 février 2023	Convention de mise à disposition d'un véhicule communal le 16 février 2023	Syndicat CGT des Territoriaux de la Ville de Fresnes	x
2023-40	15 février 2023	Contrat avec la société Diac Location pour la location de batteries de dix Zoé et huit Kangoo	Société DIAC LOCATION	1 883,18 € TTC / an

2023-41	15 février 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un terrain non bâti sis 13, rue de Montjean	x	x
2023-42	15 février 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 16, rue de la Cité Jeanne d'Arc	x	x
2023-43	15 février 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 14, allée Mansart	x	x
2023-44	17 février 2023	Convention avec la Direction départementale de l'Union nationale du sport scolaire pour la mise à disposition du gymnase Charcot le 19 avril 2023 (rencontre départementale de tir à l'arc)	UNSS	x
2023-45	22 février 2023	Bibliothèque municipale - Contrat de prestation pour une exposition de Madame Julia CHAUSSON du 3 mars au 3 avril 2023	Madame Julia CHAUSSON	1 450 € HT
2023-46	22 février 2023	Approbation du contrat de cession du spectacle BRAZZA OUIDAH SAINT-DENIS le 31 mars 2023 à la Grange dimière	Compagnie EIA !	6 769,20 € TTC
2023-47	28 février 2023	Convention de mise à disposition d'un véhicule communal le 7 mars 2023	Syndicat CGT des Territoriaux de la Ville de Fresnes	x
2023-48	28 février 2023	Convention entre avec la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris pour la mise à disposition à titre gracieux du stade Gaston Roussel les 14, 20 et 21 mars 2023	Direction Interrégionale des services pénitentiaires de Paris	x
2023-49	1er mars 2023	Contrat passé avec la société COYOTE BUSINESS pour la l'achat de vingt traceurs dormants pour les véhicules de la ville	Société COYOTE BUSINESS	15 760,80 TTC
2023-50	2 mars 2023	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière au profit du Conservatoire Jean-Jacques Werner de Fresnes (CRD) les 12 et 14 mars 2023	Conservatoire Jean-Jacques WERNER	Frais techniques de 424 €
2023-51	2 mars 2023	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière au profit du Conservatoire Jean-Jacques Werner de Fresnes (CRD) les 6, 7 et 8 février 2023	Conservatoire Jean-Jacques WERNER	Frais techniques de 1 104 €
2023-52	2 mars 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un ensemble immobilier sis allée du Colonel Rivière, parcelle cadastrée E n° 352	x	x
2023-53	2 mars 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 17, rue du Professeur Bergonié	x	x

2023-54	3 mars 2023	Approbation des contrats de mise à disposition d'œuvres originales des artistes : Michel GALVIN, Hélène JACQZ, Corinne JULLIEN, Nicolas KULIGOWSKI et Hélène NERAUD lors de l'exposition au sein de l'Espace d'art Chailloux intitulée " Un, deux, trois, couleur", du 11 mars 2023 au 13 mai 2023	Michel GALVIN, Hélène JACQZ, Corinne JULLIEN, Nicolas KULIGOWSKI et Hélène NERAUD	150 € TTC par artiste 20 € TTC supplémentaire au titre de défraiements de transports pour Mme Jullien 286 € TTC supplémentaires pour Mme Neraud au titre de défraiements de transports
2023-55	8 mars 2023	Convention de mise à disposition d'un terrain propriété de la résidence "La Peupleraie" le 2 avril 2023 pour l'organisation d'une performance par le Collectif Protocole	Syndicat des copropriétaires de la Résidence "La Peupleraie"	x
2023-56	9 mars 2023	Contrat de cession du spectacle "GARDEN PARTY" le 10 juin 2023 au Parc André Villette	Compagnie N° 8	5 222,25 € TTC

Concernant les décisions n° 2023-32, 2023-39 et 2023-47, Monsieur Carlier regrette que les frais de transports soient mis à la charge des contribuables fresnois.

Madame la Maire répond que ce véhicule a été mis à la disposition d'une association fresnoise.

Monsieur Madelin regrette que le service public vienne financer la manifestation d'une opinion. Il demande si le véhicule aurait été mis à disposition gratuitement pour d'autres manifestations.

Madame la Maire indique que la municipalité souhaite soutenir les agents municipaux qui veulent manifester par le prêt de ce véhicule.

### **30. Marchés publics signés par Madame la Maire en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal**

N° Marché - Titulaire	<b>22036-LE SENS DE LA VILLE</b>
Intitulé	Assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de programmation urbaine sur l'îlot Roper-Chailloux
Durée initiale et reconduction	Durée : tranche ferme du 14/03/2023 au 13/03/2023 tranche optionnelle si affermi au 4 décembre 2023 ne peut excéder 4 ans.
Montant du marché	63 825 € H.T.

N° Marché - Titulaire	<b>23002-LIBRAIRIE LE ROI LIRE</b>
Intitulé	Marché de fourniture de livres destinés à la bibliothèque municipale de Fresnes dans le cadre de l'aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques et au soutien des librairies indépendantes portées par le NCL et France Relance
Durée initiale et reconduction	du 7 février au 31 décembre 2023
Montant du marché	Montant minimum H.T. : 1 000 € et montant maximum H.T. : 10 000 € (marché négocié sans mise en concurrence et sans publicité)

N° Marché - Titulaire	<b>23014-SAS MBPS</b>
-----------------------	-----------------------

Intitulé	Maintenance préventive et corrective des bornes rétractables et portiques d'accès des bâtiments et sites de la Ville de Fresnes
Durée initiale et reconduction	08/02/2023 au 07/02/2027 (reconduction comprise)
Montant du marché	Sans montant minimum H.T. et montant maximum H.T. : 25 000 € (marché négocié sans mise en concurrence et sans publicité)

	<b>ACTES MODIFICATIFS</b>
N° Marché - Titulaires	<b>18083-HENCO</b>
N° et Intitulé du marché	Marché de maintenance préventive et corrective pour l'entretien du matériel des cuisines municipales
Objet de l'acte modificatif n° 1	Changement de titulaire (fusion / absorption de la société HENCO par la société BIO FROID)
Montant	/

N° Marché - Titulaires	<b>20020-SODEXO</b>
Intitulé du marché	Marché de services d'assistance technique et de fourniture de denrées alimentaires pour la restauration collective de la ville de Fresnes
Objet de l'acte modificatif n° 2	Modification de la rédaction de l'article 3,2 de l'acte d'engagement pour augmenter le taux d'alimentation durable
Montant	/

### MARCHÉS DE MOINS DE 40 000 Euros H.T

FC 2023-2	15/02/2023	MOE. Travaux de modernisation CVC gymnase de la Paix	SERMET	43 970 € TTC
FC 2023-3	27/02/2023	Tirage de cable et remplacement des compteurs EF de la sous-station	CRAM	17 910 € TTC
FC 2023-4	01/03/2023	Création d'une aire de Street-Workout. Travaux complémentaires destruction mur tennis	PLAYGONE	7 357, 80 € TTC
FC 2023-5	21/03/2023	Formation Progress management	Parti pris	11 520 € TTC

Monsieur Madelin indique une faute frappe sur le marché 22003. Concernant le marché 18083, il demande pourquoi aucun montant n'est mentionné.

Madame la Maire répond que le montant du marché n'est pas impacté par l'avenant qui a été signé.

### **31. Questions diverses**

Madame Éthève demande des précisions sur un arrêté concernant la pose de nouveaux mâts pour la vidéo-protection et souhaiterait avoir des précisions à ce sujet.

Madame la Maire répond que deux nouvelles caméras vont être installées, mais qu'il y a un problème technique à régler préalablement.

Madame Éthève indique que la prison, pour ses 125 ans, va faire une pièce de théâtre et elle regrette que l'utilisation de la Grange dimière lui ait été refusée.

Monsieur Vafiadès précise qu'il s'agit d'une demande du Directeur du centre pénitentiaire.

Madame Perthuis répond ne pas avoir eu connaissance de cette demande.

Monsieur Aubry indique avoir rencontré le directeur au sujet du devoir de mémoire et la représentation de la prison dans la Ville, sans que ce sujet ait été abordé.

Monsieur Doms fait la déclaration suivante :

« J'ai appris lors d'un comité de quartier que la mise en séparatif allait bientôt être réalisée et me dois donc de vous alerter sur le risque accru d'inondations, comme vous l'a indiqué Jean-Louis Marlats dans son message du 26 février.

Une première question de méthode me vient : l'avez-vous informé en réponse à son message ? En ce qui me concerne cette information ne m'est parvenue que parce que je suis allé au bon comité de quartier, ce qui est assez désolant. Personne n'ignore que je suis attentivement ce dossier et je pourrais recevoir toutes les informations afférentes.

En tout cas, ne pas nous informer n'empêchera pas les catastrophes d'arriver et je redis donc ici que non seulement la bassin de rétention ne résoudra rien, mais qu'en plus le risque sera aggravé par la mise en séparatif.

Comme je l'avais indiqué lors du dernier Conseil Municipal, il faut d'urgence demander énergiquement que les eaux de Belle-Epine ne bloquent pas l'écoulement du bassin versant de la Bièvre. Cette mobilisation qui m'apparaissait déjà urgente au dernier Conseil, l'est encore plus au vu de cette nouvelle information.

Votre inaction en la matière sera bien coupable quand une inondation surviendra à nouveau, car comme on le sait maintenant, il existe des solutions et ne pas les mettre en œuvre est un mauvais choix.

Bien sûr vous pourrez arguer que ce sujet est du domaine du SIAAP, du Département, de la Région,... mais la maire de la commune doit militer activement pour faire bouger les choses. Et le moins que l'on puisse dire est que vous êtes aux abonnés absents.

Comme vous l'êtes sur le dossier de la prolongation de la ligne 4 du métro. »

Madame la Maire répond que, sur le sujet de la mise en séparatif, une réunion publique sera organisée en mai.

Monsieur Aubry indique que la Ville a été sollicitée pour un premier rendez-vous d'information par le Conseil départemental le 3 mars et que le 15 mars ce sujet a été abordé en conseil de quartier. Il ajoute que cette mise en séparatif est imposée dans le cadre du projet « Baignade en Seine », lié aux Jeux Olympiques. Aussi, les travaux débiteront dans tous les cas au mois de juin.

Monsieur Oberhauser précise qu'il s'agit d'une reprise du séparatif. Il ajoute que Madame la Maire se bat régulièrement, ce qui a permis d'obtenir le bassin de rétention. Sur la question du Plateau de Rungis, il indique que la Ville a demandé au Conseil départemental de présenter, avec l'EPT, le Schéma directeur et le plan de gestion des eaux. Il ajoute que ce travail est engagé.

Monsieur Oberhauser rappelle que la question de la Ligne 4 a été mentionnée dans l'avis de la Commune sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal et qu'elle figure également parmi les proposition du plan d'actions des mobilités.

Monsieur Vafiadès revient sur les problématiques de circulation sur l'avenue de la Paix. Il indique que des véhicules sont régulièrement stationnés en pleine voie, y compris sur des accès pompiers ou occupent des places réservées aux véhicules électriques. Il évoque également les difficultés de circulation des bus du fait de cette situation.

Monsieur Vafiadès évoque le cas d'une résidence située au 49-51 avenue de la Paix, qui bénéficiait jusqu'à présent d'un tourne à gauche, qui a été supprimé, ce renvoie la circulation sur le rond-point Roosevelt ou les zones pavillonnaires et oblige les résidents à faire un détour d'environ un kilomètre.

Madame la Maire indique que la situation de l'avenue de la Paix n'est pas aussi dégradée.

Monsieur Madelin évoque un mail portant sur un trafic de stupéfiant à l'arrière de la mairie. Il indique que la mise en place d'une vidéo-protection permettrait de régler cette problématique. Par ailleurs, il indique avoir été contacté par une parent d'élève au sujet d'un problème de harcèlement à l'école des Frères Lumière, qui ne serait pas pris en compte.

Monsieur Aubry répond qu'il s'agit a priori d'un lieu de consommation mais pas d'un lieu de trafic, ce qui a été signalé à la Police nationale.

Madame Sadane revient sur les faits de harcèlement scolaire à l'école des Frères Lumière. Elle indique avoir pris l'attache de l'Inspectrice d'Académie afin d'instaurer un partenariat pour la mise en place du dispositif PHARE sur deux écoles de la Ville. Elle rappelle que ces faits se sont produits sur le temps scolaire et que la Ville est un partenaire de l'Education nationale. Ainsi la Ville est en contact avec les fédérations de parents d'élèves et les équipes éducatives.

**La séance est levée le 31 mars 2023 à 1 heure et 06 minutes.**

Fresnes, le 7 avril 2023

Le secrétaire

La Maire,

Madame Cécilia Vala

Marie CHAVANON